

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 mai 2017

Date d'affichage :

18 mai 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 29

OBJET : Tour de l'Horloge : restauration des façades et du dôme – travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière de la façade principale : demandes de subventions

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 25 avril 2017 et la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 26 avril 2017

La Tour de l'horloge est un édifice classé monument historique depuis 1862 pour lequel la Commune de Riom avait commandé, en novembre 2008, une étude préalable à sa restauration.

Cette étude a démontré de nombreux défauts et notamment au niveau de l'étanchéité et de la fixation du balustre du dôme.

Aujourd'hui il a été décidé d'engager une opération de restauration des façades, une mise en sécurité des dômes et son étanchéité, l'accessibilité au rez-de-chaussée et la mise en lumière de la façade principale.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € HT soit 600 000 € TTC.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées à Monsieur Trubert (ACMH) pour un montant de 49 350 € HT soit 59 220 € TTC.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

2017 : étude de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises

2018 : démarrage des travaux en février 2018 pour une durée de 8 mois

Répartition des dépenses :

	2017	2018	TOTAL
Maîtrise d'œuvre	Missions DIA, APS, APD, PRO, EXE 1, ACT 23 800 € HT	Missions DET, AOR, VISA, OPC 25 550 € HT	49 350 € HT
Diagnostic amiante (estimation)	850 € HT		850 € HT
Mission coordonnateur sécurité et protection de la santé (en cours de consultation)	675 € HT	675 € HT	1 350 € HT
Travaux (estimation)		500 000 € HT	500 000 € HT
TOTAL	25 325 € HT Soit 30 390 € TTC	526 225 € HT Soit 631 470 € TTC	551 550 € HT Soit 661 860 € TTC

Accusé de réception en préfecture
063-2163000 DELIB170529-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

COMMUNE DE RIOM

- **Etude maitrise d'œuvre** de 49 350 € HT
 - **Diagnostic Amiante** : 850 € HT
 - **Mission coordonnateur sécurité et protection de la santé** : 1 350 € HT
 - **Travaux** : 500 000 € HT
- TOTAL : 551 550 € HT**

Plan de financement :

Organismes	pourcentage	2017	2018	TOTAL
Conseil Régional	6%	1 519,5 € HT	31 573,5 € HT	33 093 € HT
Conseil Départemental	20%	5 065 € HT	105 245 € HT	110 310€ HT
Etat DRAC	40%	10 130 € HT	210 490 € HT	220 620 € HT
Autofinancement mairie	34%	8 610,5€ HT	178 916,5 € HT	187 527 € HT
TOTAL	100%	25 325 € HT	526 225 € HT	551 550 € HT

Cette opération de restauration pourra bénéficier d'aides financières émanant de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le montant de la restauration estimé à 500 000 € HT, de la maitrise d'œuvre à 49 350 € HT, du diagnostic amiante de 850 € HT et des missions coordonnateur sécurité et protection de la santé de 1 350 € HT,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions des partenaires financiers de la commune.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL